



Site web: www.fo-dgfip-sd.fr/084/

Avignon, le 13 juin 2012

Compte-rendu de la CAPL n° 2 du 12/06/12 relative aux appels de notation des cadres B

Cette CAPL devait se prononcer sur 16 dossiers d'appel de notation : - - 9 pour les contrôleurs principaux (6 Filière Fiscale, 3 Filière Gestion Publique),
- 2 pour les contrôleurs de 1^{ère} classe (1 FF, 1 FGP),
- 5 pour les contrôleurs de 2^e classe.

La CAPL n'étant pas compétente pour se prononcer sur les demandes de relèvement de la note à + 0,06 (compétence de la CAP nationale), elle se contente d'exprimer un avis. Un seul dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité. Cependant, les représentants du personnel ont voté contre l'Administration, lorsque celle-ci n'a pas suivi le même avis pour les autres demandes.

2 bonifications d'un mois étaient en réserve dans chaque filière (relèvement de la note à + 0, 02). Compte tenu de la grande similitude des dossiers présentés (voir la déclaration liminaire en annexe) la distribution de ces bonifications nous a semblé être le résultat d'un tirage au sort.

Il n'en reste pas moins que 4 collègues ont, grâce à leur appel, vu leur note relevée à + 0, 02.

Par ailleurs, il convient de noter que la CAP a également relevé la note de 4 autres appelants de 0, 00 à 0,01. Or, si l'attribution d'une telle note est sans effet immédiat en terme de bonification, elle engage dans une certaine mesure l'administration, à qualité de service égale de l'agent, à lui attribuer une bonification l'an prochain.

Petit rappel :

Parce que les comptes rendus sont diffusés sur les sites internet et que nous respectons la volonté de certains de ne pas y figurer, les représentants FO DGFIP ne dévoilent pas les noms des agents concernés.

Les collègues sont avertis directement à l'issue des CAP.

Vous pouvez toutefois contacter vos élus afin d'obtenir tous renseignements à propos de l'établissement des ces listes.

Vos représentants FO DGFIP à cette CAPL : Damien PERASSE, Frédérique BONNET et Mireille COMPAGNAT